

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa
Institut national du cancer

Décision n° 2020-02 du 9 mars 2020 portant délégation de signature au sein de l'Institut national du cancer

NOR : SSAX2030328S

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1415-2 et suivants et D. 1415-1-1,
Vu le décret du 27 juin 2016 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer ;
Vu la convention constitutive de l'Institut national du cancer approuvée par arrêté interministériel en date du 29 décembre 2019 et notamment l'article 11 ;
Vu l'article 11 du règlement intérieur de l'INCa du 11 octobre 2019 ;
Le président de l'Institut national du cancer,

Décide :

Mme Sophie Le Ricousse, responsable du département biologie transfert et innovations, est investie d'une délégation de signature aux fins de signer les actes ou documents suivants, dans la limite des attributions du département :

1. Dans le cadre de la commande publique

- l'ensemble des actes juridiques et matériels relatifs aux achats d'un montant strictement inférieur à 25 000 € hors taxes ;
- les certificats de service fait jusqu'à 25 000 € hors taxes.

2. Dans le cadre des frais de mission et déplacement

- les avis de réunion et convocation des intervenants extérieurs ;
- les ordres de missions en France métropolitaine d'un collaborateur ;
- les états de frais d'un collaborateur ;
- la présente délégation prend effet à compter de sa signature. Elle prend fin dès qu'un changement se produit soit dans la personne du délégant, soit dans celle du délégataire. Elle est publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sur le site internet de l'INCa.

Fait le 9 mars 2020, en 2 exemplaires.

Le président,
NORBERT IFRAH